

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
TENUE LE 3 FÉVRIER 2020 À 20h00 AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Michael Goldwax, Harvey Shaffer, Leon ElFassy, Jack Edery et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, Directeur général et Me Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 20h11.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2020-016

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel que présenté.

Adoptée

2020-017

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 janvier 2020 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2020-018

**REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DURANT SES  
ABSENCES.**

---

**ATTENDU QUE** le Directeur général a droit à des jours de vacances et autres absences planifiées;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Ville qu'une personne remplace le Directeur général durant ses absences;

**ATTENDU QUE** le Directeur général sera appelé à nommer un remplaçant de temps à autre;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'autoriser le Directeur général à nommer un remplaçant pendant ses absences et de déléguer à la personne nommée tous les pouvoirs et autorités du directeur général en poste.
- Cette résolution annule à toutes fins que de droit la résolution 2014-080 sur le même sujet.

Adoptée

2020-019

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 795-8  
CONCERNANT LES NUISANCES**

---

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michael Goldwax qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement n° 795-8 modifiant le Règlement n° 795 sera soumis pour adoption par le conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 795-8 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2020-020

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 795-8 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT N°795 CONCERNANT LES NUISANCES**

---

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- De différer le projet de Règlement n° 795-8 modifiant le Règlement n° 795 concernant les nuisances.

Adoptée

2020-021

**APPROBATION DU PAIEMENT POUR LE RENOUVELLEMENT DU  
PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE HAMPSTEAD  
POUR L'ANNÉE 2020-2021**

---

Il est proposé par Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal approuve le paiement de 40 615,17 \$ à *BFL Canada Risques et assurances inc.* pour le renouvellement du portefeuille d'assurances de la Ville de Hampstead pour l'année 2020-2021.

Adoptée

2020-022

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 757-4 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT N° 757 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE  
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE HAMPSTEAD**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 757-4 modifiant le Règlement n° 757 concernant le régime de retraite des employés de la ville de Hampstead et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le projet de Règlement n° 757-4 modifiant le Règlement n° 757 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-023

**DÉPÔT DU PPROCÈS-VERBAL DU CCU RÉGULIER DU 13 FÉVRIER  
2020**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copies, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion régulière du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 13 février 2020.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2020-024

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE LA VILLE DE HAMPSTEAD**

---

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Hampstead doit combler un poste;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé à l'unanimité la candidature de Madame Suzanne Bistricher, architecte, domiciliée et résidant au 63, chemin Finchley à Hampstead;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- d'approuver la candidature de Madame Suzanne Bistricher à titre de nouveau membre du CCU de la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-025

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5700, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 089 589, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogations mineures du Règlement de zonage no. 1001-2;

1. l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul avant secondaire à 5m (16.4 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds);
2. l'article 119, paragraphe 2, afin de permettre la pente de l'allée véhiculaire à 12% au lieu de 10%;

ATTENDU QUE la demande est pour autoriser le projet proposé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 janvier 2020, a recommandé *de différer* la demande pour les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la demande de dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001-2 pour une maison unifamiliale détachée située au **5700, chemin Queen-Mary** soit *différée*.

La demande proposée ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2.

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogations mineures pour un projet situé au 5700, chemin Queen-Mary.**

*Des représentations ont été faites sur le sujet par des citoyens*

Adoptée

2020-026

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5700, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 089 589, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

---

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **5700, chemin Queen-Mary** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2020 soit *différé*.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-027

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 2, CHEMIN THURLow, LOT N° 2 088 812, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

---

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **2, chemin Thurlow** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2020 soit approuvé.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-028

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DE L'ENTRÉE VÉHICULAIRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 14, CROISSANT MERTON, LO N° 2 088 911, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

---

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la modification de l'entrée véhiculaire d'une maison unifamiliale détachée située au **14, croissant Merton** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2020 soit *refusée* à la recommandation du CCU.
  - o L'allée véhiculaire doit être réduite de largeur pour autoriser une allée piétonne séparée.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

**SUSPENSION**

*À 21h52, Monsieur le maire suspend la présente séance afin que la sécurité publique puisse escorter le conseiller Harvey Shaffer à la séance régulière du conseil et à 21h54 la présente séance est reprise.*

2020-029

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 28, CHEMIN THURLow, LOT N° 2 088 845, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport suivant de la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage n° 1001-2 :

1. l'article 76, tableau 13, afin de permettre la marge de recul d'un

équipement mécanique à 1.4m (4.59 pieds) au lieu de 1.5m (4.92 pieds);

2. l'article 107, paragraphe 3, afin de permettre la marge de recul du mur de soutènement à 0.45m (1.48 pieds) au lieu de 1m (3.28 pieds);

ATTENDU QUE la demande est pour légaliser la situation actuelle;

ATTENDU QUE M. Benjamin Sternthal ne participe pas au débat pour respecter les règles d'éthique du Comité;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 janvier 2020, a recommandé **de différer** la demande pour les dérogations mineures.

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal **diffère** la demande de dérogations mineures pour la propriété située au **28, chemin Thurlow**, lot n° 2 088 845, Zone RA-1.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2.

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogations mineures pour un projet situé au 5700, chemin Queen-Mary.**

*Des représentations ont été faites sur le sujet par des citoyens*

Adoptée

2020-030

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **73, CHEMIN STRATFORD**, LOT N° 2 088 923, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport suivant de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage no. 1001-2 :

- l'article 77, tableau 14, afin de permettre l'installation d'un générateur à la cour latérale au lieu de la cour arrière.

ATTENDU QUE la demande est pour autoriser le projet proposé;

ATTENDU QUE M. Daniel Turner ne participe pas au débat pour respecter les règles d'éthique du Comité;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 janvier 2020, a recommandé **d'approuver** la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **73, chemin Stratford**, lot n° 2 088 923, Zone RA-1.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2.

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogations mineures pour un projet situé au 5700, chemin Queen-Mary.**

*Aucune intervention*

Adoptée

2020-031

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 166, CROISSANT WEXFORD, LOT N° 2 088 771, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

---

ATTENDU QUE les membres du comité s'entendent pour dire que :

- L'architecture en générale est refusée. Un design différent doit être soumis pour que ce projet retourne au CCU;
- L'utilisation de panneaux préfabriqués de béton est refusée.

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les modifications de la façade d'une maison unifamiliale détachée située au **166, croissant Wexford** et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2020 soient **refusées** à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-032

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE ENTRÉE POUR UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL SITUÉ AU 5675, CHEMIN DE LA CÔTE ST-LUC, LOT N° 2 089 146, ZONE RC-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).**

---

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la modification d'une entrée pour un bâtiment multifamilial situé au **5675, chemin de la Côte St-Luc** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2020 soit **approuvée** à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-033

**DEMANDE PRÉLIMINAIRE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL SITUÉ AU 5763, CHEMIN DE LA CÔTE ST-LUC, LOT N° 2 088 777, ZONE RC-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

---

ATTENDU QUE M. George Elbaz ne participe pas au débat pour respecter les règles d'éthique du Comité;

ATTENDU QUE les membres du comité s'entendent pour dire que :

- Le projet est refusé. Il est préférable d'attendre que la Ville modifie ses règlements d'urbanisme pour un développement futur du chemin de la Côte St-Luc.

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la demande préliminaire pour la construction d'un bâtiment multifamilial situé au **5763, chemin de la Côte St-Luc** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2020 soit **refusée** à la recommandation du CCU.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-034

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2020**

ATTENDU QUE la liste des comptes payés pour le mois de janvier 2020 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 décembre 2019 au 15 janvier 2020, au montant de 873 115,38 \$, soit par la présente approuvée.

Adoptée

2020-035

**AUTORISATION À PRÉSENTER UN PROJET EN CONFORMITÉ AVEC LE "PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES"**

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a lancé un *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a planifié d'améliorer l'installation de ses équipements de sport et de loisirs en 2020;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la Ville de Hampstead autorise la présentation du projet de la construction d'un centre de sport récréatif au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Hampstead à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation de ce dernier; et assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- QUE la Ville de Hampstead désigne M Richard Sun, Directeur général de la Ville, comme personne autorisée, à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus et en son absence, Me Pierre Tapp OMA, Greffier de la Ville.

Adoptée

2020-036

**PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DES DÉPENSES 2020 D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2020, au montant de 5 547 300 \$, à l'Agglomération de Montréal.

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le certificat du trésorier no 20-01, daté du 16 janvier 2020, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2020-037

### **PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2020 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

---

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2020, au montant de 101 190 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 20-02, daté du 16 janvier 2020, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2020-038

### **TRANSFERT DE FONDS DU SURPLUS AFFECTÉ TEL QUE DÉTAILLÉ SUR LE TABLEAU SUIVANT POUR ACQUITTER DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LA PÉRIODE FISCALE 2019**

---

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal autorise un transfert de fonds, tel que détaillé au tableau suivant, pour un montant de 62 770\$ du poste budgétaire numéro 55-992-00-000 surplus accumulé affecté, afin d'acquitter des dépenses encourues pour la période fiscale 2019.

<b>Affectation</b>	<b>Détails</b>	<b>Dépense</b>
2018-274 2019-116	<b>Infrastructure</b> Réhabilitation de rues Embelissement-arbres	29,140 26,725
2018-275	<b>Technologie d'information</b> Compteurs d'eau intelligent	4,830
2018-277	<b>Travaux Public</b> Contrôle d'inventaire garage	2,075

Adoptée

2020-039

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE ET DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**

---

ATTENDU QU'il y a eu en 2018, un appel d'offres public pour l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage et des installations électriques, pour un contrat de deux ans incluant trois options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QUE la plus basse soumission; conforme au cahier des charges; avait été celle de Installume inc.;

ATTENDU QUE, par la résolution 2018-108 adoptée en mars 2018, le Conseil a octroyé le contrat de deux ans au plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2020;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

QUE le contrat avec Installume inc., pour l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage et des installations électriques, soit renouvelé pour la première option de renouvellement, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021 et pour les coûts suivants:

- Un électricien 61.15 \$ / heure
- Un électricien et un apprenti 71.51 \$ / heure
- Frais pour utilisation nacelle 17.62 \$ / heure

QUE, selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés durant le contrat ferme de deux ans, le montant estimé de la dépense est de 112 000.00 \$ taxes incluses.

Le certificat du trésorier No 20-04, daté du 16 janvier 2020, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2020-040

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ÉLAGAGE, LE DÉGAGEMENT ET L'ABATTAGE D'ARBRES**

---

ATTENDU QU'il y a eu en 2018 un appel d'offres public pour l'élagage, le dégagement et l'abattage d'arbres, pour un contrat de deux ans incluant trois options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme au cahier des charges; avait été celle de Groupe DRM Inc. (9043-2089 Québec);

ATTENDU QUE, par la résolution 2018-090 adoptée en mars 2018, le Conseil a octroyé le contrat de deux ans au plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le contrat avec Groupe DRM Inc. (9043-2089 Québec), pour l'élagage, le dégagement et l'abattage d'arbres, soit renouvelé pour la première option de renouvellement, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 et pour les coûts suivants:
  - Élagage d'arbres adultes: 133,17 \$ /hr
  - Élagage de jeunes arbres: 92,75 \$ / hr
  - Abbatage d'arbres 133,17 \$ /hr
- QUE, selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés durant le contrat ferme de deux ans, le montant estimé de la dépense est de 70 000.00 \$ taxes incluses.

Le certificat du trésorier No 20-03, daté du 16 janvier 2020, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

### **SUSPENSION**

*À 22h09, Monsieur le maire suspend la présente séance afin que la sécurité publique puisse escorter le conseiller Harvey Shaffer à la séance régulière du conseil et à 22h17 la présente séance est reprise.*

2020-041

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MÉLANGES BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2020**

---

ATTENDU QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de mélanges bitumineux pour l'année 2020;

ATTENDU QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 24 janvier 2020, celle de Construction DJL Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux pour l'année 2020 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants;
- QUE, selon la fréquence des commandes faites au cours des années antérieures et l'évaluation des besoins pour 2020, le montant estimé de la dépense est de 22 300 \$ plus les taxes applicables.

### **CONSTRUCTION DJL INC.**

Mélange EB-5 (approx. 25 tonnes métriques)	99.75 \$ / tm
Mélange CH-10 (approx. 150 tonnes métriques)	104.25 \$ / tm
Mélange EB-10C (approx. 25 tonnes métriques)	94.25 \$ / tm
Mélange EB-10S (approx. 10 tonnes métriques)	91.50 \$ / tm
Mélange EB-14 (approx. 10 tonnes métriques)	90.75 \$ / tm

T.P.S. 5 %	Extra
T.V.Q. 9,975 %	Extra

Adoptée

2020-042

### **OCTROI D'UN CONTRAT DE 5 ANS POUR LES FEUX D'ARTIFICES DE LA JOURNÉE HAMPSTEAD**

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le contrat de cinq ans soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

#### ROYAL PYROTECHNIE

Contrat de cinq (5) ans pour les feux d'artifices pour la journée Hampstead, de 2020 à 2024 inclusivement au coût de 9 000 \$ par année, pour un montant total de 45 000,00 \$ taxes incluses.

Adoptée

2020-043

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION ET LA FERMETURE DES TERRAINS DE TENNIS POUR 2020**

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le contrat pour la préparation et la fermeture des terrains de tennis pour 2020 soit octroyé à Entretien Court de tennis Match Point / Raymond Valiquette au coût de 23 000 \$ taxes incluses.

Le certificat du trésorier 20-05, daté du 28 janvier 2020, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2020-044

### **APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MME ADINA LAURA HOREA À TITRE DE "TECHNICIENNE À LA PAIE"**

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un technicien à la paie pour combler un poste permanent vacant;

ATTENDU QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **MME ADINA LAURA HOREA** pour combler ce poste;

ATTENDU QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et à la directrice des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat n'excédant pas une durée de cinq cent vingt (520) heures;

ATTENDU QUE **MME ADINA LAURA HOREA** débutera son assignation le 3 février 2020;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche de **MME ADINA LAURA HOREA** à titre de "**TECHNICIENNE À LA PAIE**" débutant le 3 février 2020, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-045

**EMBAUCHE DE M. MARIO DUCHESNE À TITRE DE « CHEF DE DIVISION – AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS »**

---

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'EMBAUCHER **M. MARIO DUCHESNE**, à titre de CHEF DE DIVISION – AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS, sujet aux conditions usuelles ainsi qu'aux conditions décrites dans le contrat signé par M. Duchesne et la Ville, représentée par le Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau de la Directrice des ressources humaines.

Adoptée

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers

2020-046

**AJOURNEMENT**

L'agenda ayant été complété,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'AJOURNER la présente séance du conseil à 22h30;

Adoptée

---

Dr William Steinberg, maire

---

Me Pierre Tapp, greffier